

Flash InFO

Reprise d'activité progressive

Phase de déconfinement du 11 mai au 02 juin.

Le 11 mai 2020

Le bureau local Force Ouvrière a été reçu pendant près de 2h par la cheffe d'établissement pour une réunion d'information portant sur les modalités de la reprise progressive des activités au sein de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis durant la première phase de déconfinement, du 11 mai au 02 juin.

Parloirs

- La reprise se fera progressivement (25 % de sa capacité) à compter du mercredi 13 mai 2020.
- un seul visiteur de plus de 16 ans par semaine, durée du parloir 45mn maximum.
- Prise de températures des visiteurs avant l'accès à l'établissement, si $> 38^{\circ}\text{C}$ = pas de parloirs.
- Port obligatoire du masque pour les visiteurs pour accéder à l'établissement et les détenus durant le parloir.
- Pas de dépôt de linge.
- Possibilité de parloirs hygiaphones pour les personnes détenues présentant une vulnérabilité et les femmes enceintes.
- Détenus confinés ou malades du Covid-19 = pas de parloirs.
- Réservation uniquement par téléphone.
- En cas de non respect de la distanciation physique, possibilité de suspension du permis pour le visiteur et placement en quatorzaine du détenu.
- Cabines des parloirs utilisées alternativement qui seront équipées d'une séparation en plexiglas, en attente de livraison .
- Signature d'une charte d'engagement pour les familles et les détenus pour le respect des mesures sanitaires exceptionnelles.
- Désinfection des cabines après chaque parloir par les détenus auxiliaires.
- Réaménagement des effectifs et nouvelle organisation dans la gestion des parloirs.
- Règles identiques pour la MAF à l'exception de l'accueil famille qui restera fermé.

Ateliers

La reprise est fixée progressivement à compter **du lundi 18 mai 2020**, l'ensemble des détenus portera un masque fourni par les concessionnaires des ateliers. Les mesures sanitaires et de distanciation doivent être respectées strictement.

Le Bureau local Force Ouvrière a fait part des inquiétudes des personnels (respect des distanciations physiques, les fouilles, la désinfection des gilets par balles, les moyens de protections, etc.) et les difficultés de concilier **exigences sécuritaires et sanitaires.**

Par ailleurs, **Force Ouvrière** a réaffirmé son opposition à cette reprise d'activité progressive, notamment les parloirs qui nous paraît précipité. Cette décision prise par notre Ministère peut mettre en échec tout le travail collectif accompli pour contenir la propagation du virus au sein de notre établissement.

Le bureau local Force Ouvrière a exigé des garanties sanitaires pour le bien-être de l'ensemble des personnels alors que la section locale UFAP brillait par son absence et sa politique de la chaise vide, les collègues apprécieront...

le bureau local